
cahiers de documentation syndicale - n° 391 - juin 2022

Édito :

Point de bascule

L'Éducation nationale est à bout de souffle après 5 ans de présidence Macron.

À tous les niveaux, la brutalité de la politique menée, à coup d'injonctions et de réduction des emplois, conduit à ce que les missions ne puissent plus être assurées correctement. La crise d'attractivité s'amplifie et les scandaleux « job dating », du type de ceux organisés par les académies de Toulouse ou Versailles pour pourvoir des milliers de postes d'enseignants vacants, en sont le triste révélateur.

Les salaires doivent être revalorisés, sans contrepartie. Immédiatement, la valeur du point d'indice doit être augmentée au niveau de l'inflation de ces deux dernières années. Cette augmentation doit être rapidement suivie d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat sur les années antérieures. Il ne serait pas acceptable que Stanislas Guérini, le nouveau ministre de la transformation de la Fonction publique, argue de quelques mesures catégorielles -et encore n'ayant pas bénéficié à toutes et tous-, pour limiter la hausse du point d'indice ou la retarder encore. Tout comme il ne serait pas acceptable que Pap Ndiaye, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, reprenne à son compte le « pacte enseignant » de Macron, pacte qui conditionnerait toute évolution des rémunérations à l'augmentation de la charge de travail et à une dérégulation du cadre national des enseignements.

Le nombre d'élèves par classe doit diminuer et pour cela les suppressions d'emplois cesser, une programmation pluriannuelle de recrutements doit être engagée. Le management agressif qui ne cesse de s'accroître doit être remisé ; il conduit à la dégradation des conditions de travail et à la perte de sens de nos métiers.

Nous connaissons parfaitement la feuille de route libérale donnée par Macron pour l'Éducation : la livrer par bouts aux appétits privés, casser les cadres nationaux en promouvant la méritocratie contre l'égalité, supprimer les statuts des personnels, c'est cela pour lui l'« école du futur ». Aucun doute non plus quant à ses intentions pour la protection sociale qu'il veut réduire à peau de chagrin, notamment en portant l'âge de départ à la retraite à 65 ans (avec une probable remise en cause du code des pensions et du calcul de la retraite sur la base des 6 derniers mois).

Nous voyons l'hôpital s'effondrer sous nos yeux, l'Éducation nationale a amorcé le même processus suivie par les autres Services Publics, nous ne pouvons nous y résigner, ni au SNES, ni à la FSU.

Il faut donc faire battre en retraite les porteurs de ces projets de régressions sociales, dans les urnes les 12 et 19 juin, et quels que soient les résultats, poursuivre dans la rue et dans les mobilisations ensuite.

Résultats du mouvement intra le 15 juin

En cas de résultat défavorable contactez le SNES pour être conseillé-e et accompagné-e dans votre demande de révision d'affectation ou de recours

Classe exceptionnelle, échelon spécial

Consultation des avis du 13 au 17 juin

CARRIÈRES : LE SNES-FSU INTERVIENT AUPRÈS DE LA RECTRICE

Rendez-vous de carrière, avancement, accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle, sont des moments déterminants dans une carrière. Depuis la mise en place de PPCR (rentrée 2017), les écarts et les inégalités se sont largement réduits entre les personnels. Les écarts liés à l'avancement en classe normale qui pouvaient atteindre 10 ans antérieurement, se limitent désormais à 2 ans. Par ailleurs, l'accès à la hors classe s'est fluidifié au point de permettre à la quasi-totalité des collègues d'y accéder dès le 10^{ème} échelon alors qu'il fallait antérieurement attendre le 11^{ème} échelon dans de nombreux corps.

Il n'en reste pas moins que la vigilance reste de mise sur plusieurs aspects. C'est ce que le SNES a porté auprès de la rectrice lors d'une audience le 23 mai.

Ainsi, pour ce qui est des avis posés après les rendez-vous de carrière qui déterminent la possibilité d'une réduction d'un an de la durée d'ancienneté pour accéder aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons, nous avons redit qu'il est inacceptable que le rectorat mette en avant des quotas pour limiter l'attribution d'avis « excellent ». La problématique est la même lors du rendez-vous du 9^{ème} échelon puisque l'avis posé est utilisé pour déterminer l'accès plus ou moins rapide à la hors classe. Au delà des conséquences de l'avis posé sur la promotion et donc sur les gains financiers qui en découlent, le SNES a redit qu'il n'est pas acceptable que le regard porté sur l'exercice professionnel puisse être dépendant de l'existence de quotas ! L'investissement professionnel des enseignant.es, dans un contexte extrêmement difficile, n'est plus à démontrer, sa non-reconnaissance crée découragement et perte de confiance dans l'institution.

Concernant la hors classe, la revendication constante du SNES-FSU d'en faire un débouché de carrière pour tous les personnels a enfin abouti. Le barème d'accès privilégiant l'ancienneté permet d'y assurer l'accès de tous les personnels, tout en évitant le blocage du grade.

Pour la classe exceptionnelle, dont nous avons rappelé que nous voulions en faire un débouché de carrière pour toutes et tous comme c'est désormais le cas pour la hors classe, nous avons alerté sur les risques de blocage du nombre de promotions possibles, si la Rectrice décidait d'y faire accéder des collègues trop jeunes, éloignés du départ à la retraite. En effet, la montée en charge de l'effectif en classe exceptionnelle s'achèvera en 2023, c'est-à-dire qu'ensuite seuls les départs à la retraite permettront de libérer des possibilités de promotions. Nous avons lourdement insisté sur la nécessité de sensibiliser aussi les évaluateurs primaires, chefs d'établissement et IPR, dont les avis sont posés avant celui de la Rectrice, et qu'elle prend en compte pour poser l'avis final.

Dans un contexte où le déclassement salarial de nos métiers est majeur et maintenant reconnu par tous, nous devons faire entendre la nécessité de leur revalorisation. Amélioration des carrières, revalorisation de nos grilles indiciaires mais aussi dégel et revalorisation du point d'indice : tels sont les paramètres qui doivent être simultanément actionnés. Il n'est plus possible d'attendre. La crise de recrutement aiguë qui touche nos professions trouve son origine dans le déclassement salarial de nos métiers auxquels s'ajoutent des conditions d'exercice éprouvantes et formations initiale et continue défailtantes.

AED : RECRUTEMENT, UNE URGENCE !



La rectrice a présenté en CTA une proposition de répartition, à moyens constants, des crédits permettant aux collèges, lycées et lycées professionnels de recruter des AED pour la rentrée 2022.

Les vies scolaires, cela a été particulièrement visible ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire, fonctionnent à flux tendu, souvent à flux rompu, car elles souffrent d'un déficit de moyens humains, CPE comme AED. Elles doivent aussi, bien trop souvent, non pas compenser, mais amortir le manque d'autres personnels : assistant-e sociale, infirmière et infirmier, PsyEN... ce qui rend la tâche plus difficile encore.

Les conditions de travail des AED ne cessent de se dégrader alors qu'elles sont déjà particulièrement défavorables du fait de l'annualisation de leur temps de service (près de 42h/semaine pour un temps plein), ce qui rend la poursuite d'études ou de formation très compliquée.

Le barème d'aide à la décision du rectorat sert à répartir une dotation insuffisante et conduit la rectrice à des redéploiements insatisfaisants que le SNES-FSU a rejetés en CTA le 19 mai. Pour régler des difficultés indéniables dans un établissement en rajoutant quelques moyens, la rectrice en crée de nouvelles dans un autre en supprimant des postes.

Il avait fallu la grève du 13 janvier pour que le ministère reconnaisse enfin les difficultés des vies scolaires en allouant quelques autorisations de recrutements supplémentaires qui prendront fin prochainement.

Le SNES-FSU exige a minima la pérennisation de ces moyens, et la programmation de nouveaux postes d'AED pour notre académie. Il porte cette exigence auprès du nouveau ministre et soutient toutes les mobilisations dans les établissements concernés par des suppressions de postes d'AED.

Suppression d'un AED : LMB Felletin, LP St Junien, collège-LP de Bellac, collège Rollinat Brive.

Suppression d'1/2 AED : collège Nadaud Guéret, collège Chatelus-Malvaleix, cité scolaire St Yrieix, lycée Veil Brive, cité scolaire Renoir Limoges, lycée Bourdan Guéret, lycée Perrier Tulle (en GT après intervention du SNES, retrait de la mesure au lycée Turgot).

Création d'1,5 AED : cité scolaire St Léonard. Création de 0,75 AED : lycée Gay-Lussac Limoges.

Création d'1/2 AED : LP Cassin Tulle, collège Beaulieu/Dordogne, LP Lavoisier Brive, collège Hugo Tulle, collège Objat, LP St Vaury, lycée Favard Guéret, LP Bourgneuf, LP Pagnol Limoges, collège Maurois Limoges, collège A. France Limoges, collège Chalus.

CONGRÈS NATIONAL DU SNES-FSU : RETOUR EN IMAGES

 **SNES-FSU Limoges**
@sneslimoges


Catherine Soares militante nationale @SNESFSU et du @sneslimoges intervient au #CongresSNES pour la défense des #AESH : temps complet pour tout·es, arrêt de l'empilement des missions, stop annualisation




 **SNES-FSU Limoges**
@sneslimoges

@Mcorreze prévient : Au delà des plans égalité professionnelle qui doivent permettre des avancées, nous devons lutter pied à pied contre l'individualisation des rémunérations et la politique indemnitaire toujours défavorables aux femmes.
#CongresSNES




 **SNES-FSU Limoges**
@sneslimoges

Didier Barros intervient pour le @sneslimoges au #CongresSNES pour la défense des #aed et pour un statut rénové et amélioré



 **SNES-FSU Limoges**
@sneslimoges

@StephLajaumont intervient pour @sneslimoges au #CongresSNES pour la défense des #AESH : un temps plein avec un horaire hebdomadaire non annualisé pour tout·es, faire cesser l'invisibilisation de leur travail par l'administration, un salaire digne




Appel du congrès

Dans cette période si particulière, plus que jamais, le SNES-FSU est à vos côtés. Ces dernières semaines ont pu paraître sombres, faisant peser des menaces sur nos métiers et le service public d'Education. Au contraire : le SNES-FSU est à l'offensive pour contrecarrer ces projets synonymes de régression éducative et sociale et porter des exigences fortes. Notre projet pour le second degré, pour nos métiers, pour nos carrières est ambitieux. Portons-le ensemble pour gagner !

Gagner pour nos salaires et nos pensions !

La revalorisation sans contreparties est une urgence, elle est un impératif pour chacun-e d'entre nous mais aussi pour sortir de la crise de recrutement qui frappe de plein fouet le service public d'Education.

- ✓ Plus aucun professeur, CPE, Psy-EN ne doit être recruté en dessous de 2 000 € nets
- ✓ A terme, reconstruction de toutes les grilles avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC (niveau de 1982)
- ✓ Aucun-e agent-e (AED, AESH) ne devrait être rémunéré-e à moins de 1850 euros net pour un temps plein.
- ✓ Revalorisation immédiate des pensions

Gagner pour nos métiers

Après 5 ans d'attaques incessantes, reprenons la main sur nos métiers ! Exigeons les moyens pour améliorer nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves

- ✓ Baisse des effectifs dans les classes avec un plan pluriannuel de recrutement de professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH
- ✓ Reconstruction du collège et baisse significative des effectifs en cas d'inclusion
- ✓ Remise à plat de la réforme du bac et du lycée, abrogation de Parcoursup
- ✓ Un service public d'orientation conforté et ancré dans l'Education nationale
- ✓ Mise à plat des réformes de la formation et des concours

Gagner pour la Fonction publique et les services publics et les personnels

Les services publics jouent un rôle incontournable dans notre société : ils permettent de lutter contre les inégalités et sont la richesse de celles et ceux qui n'ont rien.

- ✓ L'abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique
- ✓ Un corps de fonctionnaires pour les AESH
- ✓ Un vaste plan de titularisation pour les non titulaires et l'ouverture de négociations pour des évolutions statutaires contre la précarité des AED

Plus que jamais, le SNES-FSU est à vos côtés. C'est notre conception de l'action syndicale : construire les solidarités, au quotidien, dans votre établissement, engager les luttes indispensables pour nos métiers, nos statuts et le service public d'Education. L'avenir du service public d'Education s'écrit ensemble, en nous rassemblant, rejoignez le SNES-FSU et portons ces combats pour l'école publique laïque !